La France et l'Angleterre en Afrique. — L'évacuation de Nikki par les troupes françaises

Paris, 17 mai. — La *Liberté*, organe officieux, déclare qu'aucune confirmation n'est parvenue à Paris de la dépêche de Londres que nous avons donnée hier soir sous réserve, et d'après laquelle on aurait su à Lagos que les troupes françaises avaient évacué Nikki, où le drapeau britannique aurait été hissé.

L'empereur d'Allemagne près de la frontière française

L'empereur d'Allemagne a profité de son séjour à Strasbourg pour faire un voyage dans la partie annexée de l'ancien arrondissement de Belfort.

C'est la première fois, depuis que l'Alsace est annexée, qu'un souverain allemand vient dans la Haute-Alsace.

Le but du voyage était la visite du réservoir de l'Altkirch, situé au fond de la vallée de la Doller, au pied même de l'escarpement du Ballon d'Alsace, à trois kilomètres environ de la frontière française.

Guillaume II était en costume de général.

L'évacuation de la Thessalie

Constantinople, 17 mai. — Le paiement à la Turquie du premier acompte d'un million de livres sur l'indemnité de guerre due par la Grèce a été effectué hier matin à la Banque ottomane. Selon les conditions du traité de paix, auxquelles la Turquie se soumet rigoureusement, l'évacuation par zones de la Thessalie a commencé et se poursuit normalement. La première zone a déjà été complètement abandonnée par les troupes turques.

La santé de l'Impératrice Frédéric

Berlin, 17 mai. — Il paraît que l'impératrice Frédéric est gravement atteinte d'une tumeur interne.

Le professeur Hunigen a passé chez elle, au château de Cronberg. Le célèbre inventeur a examiné l'impératrice avec les rayons X.

On ignore encore si les médecins se prononceront pour ou contre une opération chirurgicale.

Le prétendu traité secret entre l'Autriche et la Russie

Vienne, 17 mai. — Les journaux officieux, tels que la *Nouvelle Presse libre*, la *Frendenblatt*, la *Neue Presse*, etc., sont unanimes à déclarer apocryphe le prétendu traité entre l'Autriche et la Russie publié hier à grand fracas par la *Gazette de Francfort*.

Le *Frendenblatt* le qualifie d'invention ridicule. Le *Neues Wiener Tagblatt* dit que ce prétendu traité a été offert, il y a quelques jours, à un journal hebdomadaire de Vienne, qui le refusa. D'après la *Neue Presse* et le *Neues Tagblatt*, il s'agit d'une simple entente pour le maintien du *statu quo* dans les Balkans, rien de plus.

Budapest, 17 mai. — A la commission des affaires étrangères de la délégation hongroise, M. Goluchowski, répondant à une question de M. Falk au sujet des révélations de la *Gazette de Francfort*, déclare que cette publication est une invention ridicule.

Les blés russes

Saint-Pétersbourg, 17 mai. — Les rapports officiels constatent que, malgré le retard du printemps, qui a nui en beaucoup d'endroits à la pousse des blés d'hiver, l'état de ceux-ci est en général assez satisfaisant cette année, s'il n'est réellement mauvais que dans la majeure partie des provinces de Riazan, Orel et de Penzer, ainsi que dans différentes localités des provinces de Saratoff, de Tauride, Poltawa, Voronèje et des environs du Don.

Les affaires de Chine

Une dépêche d'Odessa au *Daily Mail* annonce que deux vaisseaux, ayant à bord 6,000 hommes de troupes, des munitions de guerre et des canons à tir rapide, partiront mercredi port Port-Arthur.

Chronique Locale

ROUBAIX

Demain, fête de l'Ascension, le « JOURNAL DE ROUBAIX » ne paraîtra pas.

Le meurtrier de M. Desmet est un collectiviste. — *La preuve.* — Dans un but facile à deviner, l'*Egalité* a cherché à faire croire que le meurtrier de M. Desmet n'est pas un collectiviste.

Une première enquête a déjà établi d'une façon irréfutable que Vanoverloop faisait partie de la bande qui a assailli le café de l'Harmonie peu de temps avant le crime. L'*Egalité* a reconnu à deux reprises différentes que cette bande était composée de *collectivistes*.

Nous avons recueilli dans la journée de mardi, une preuve, encore plus convaincante si possible, des opinions révolutionnaires de Vanoverloop.

Un des témoins du drame qui s'est déroulé lundi soir, rue de Mouvaux, M. Auguste Verschaeve, tourneur en bois, demeurant rue de Wattignies au Blanc-Seau (Tourcoing) interrogé par un de nos collaborateurs, lui a donné tous les détails de la lâche agression.

Le récit, dans son ensemble, est en tous points semblable à celui que connaissent nos lecteurs. Un seul point ignoré jusqu'à ce jour a une grande importance.

Il s'agit des paroles que le meurtrier a prononcées après avoir frappé sa malheureuse victime.

Laissons M. Verschaeve raconter la chose lui-même :

« Je retournais chez moi avec ma femme et mes enfants. Nous nous trouvions sur le trottoir, en face de la maison Delebois, quand l'agresseur est passé en courant près de moi en disant à un autre individu qui l'avait rejoint : « ÇA VOUS EN DOIT SE VOTER POUR ÉLIRE MOTTE ! » Les deux hommes ont continué à fuir par la rue du Luxembourg et je les ai perdus de vue. Ma femme a parfaitement entendu, comme moi, le propos que je viens de vous répéter.

« J'ai fait la même déclaration à M. Lecomte, commissaire de police, qui m'avait appelé à son bureau. »

Cette déposition est formelle et il n'est pas besoin d'insister sur sa grande importance au point de vue des débats.

Quant à nous, ne nous permet-elle pas d'avancer une fois de plus que c'est la haine politique qui a poussé Vanoverloop à commettre son crime !

Le meurtrier de M. Desmet est peut-être un fraudeur, mais dans tous les cas il est certainement un collectiviste.

Paroles criminelles. — Nous avons reproduit après *La Croix* les paroles sinistres prononcées par le citoyen Jules Guesde, au meeting de l'Hippodrome :

« SI LA RÉPUBLIQUE ÉTAIT HONNÊTE, M. MOTTE SERAIT MIS IMMÉDIATEMENT AU POTEAU D'EXÉCUTION. »

L'*Egalité*, dans un de ses derniers numéros, nie que cette phrase ait été dite par l'orateur collectiviste. Pourquoi, ajoute la feuille révolutionnaire, les « organes réactionnaires » représentés par des rédacteurs à la réunion, ne l'ont-ils pas reproduite le lendemain dans leur compte-rendu ?

Le collaborateur du *Journal de Roubaix* chargé du compte-rendu étant absent de Roubaix, en ce moment, nous attendrons son retour pour répondre à la question posée par l'organe collectiviste.

Aux dénégations intéressées de l'*Egalité*, la *Croix du Nord* oppose les affirmations catégoriques suivantes :

« Nous affirmons que Jules Guesde a bien prononcé les paroles criminelles rapportées dans la *Croix du Nord*.

» Si l'on s'étonne que nous ne les ayons pas reproduites le lendemain, c'est que le temps et la place nous manquaient.

» Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter à notre compte-rendu, plus que sommaire, publié le dimanche matin 8 mai, et dont voici l'*unique phrase* consacrée au discours de Jules Guesde :

» Le citoyen Guesde qui était, hier encore, député de Roubaix, *en a largement profité pour insulter M. Motte.*

. . . . . .

» Mais le citoyen Jules Guesde, à la veille de sa défaite, n'a pas prononcé seulement les paroles citées plus haut, il a commis une autre infamie :

« Ah ! vous êtes Roubaisien, M. Motte, s'est-il écrié, je vais vous dire pourquoi : *C'est par le sang des Roubaisiens répandu dans ces usines !* »

» Puis, parlant de la décoration de M. Motte, l'orateur révolutionnaire, plus violent encore, a jeté ces mots sinistres, aux applaudissements de la salle :

« Oh ! cette décoration n'a pas été gagnée par le sang versé sur les champs de bataille, *mais par le sang des Roubaisiens répandu sur les dalles des usines Motte !* »

ÉPILOGUE DE LA BAGARRE DU QUARTIER DU PILE. — Une arrestation pour faux témoignage. — Nos lecteurs connaissent les incidents qui ont marqué les débats de l'affaire Ingels et Taccoen, à l'audience du lundi 16 mai, au Tribunal correctionnel de Lille. Ces deux individus étaient inculpés d'avoir, le soir des élections, vers minuit, assailli deux partisans de M. Motte, M. Maes et M. Florin, devant le cabaret de M. Achille Laes, rue de Condé prolongée.

Malgré leurs dénégations, leur culpabilité ne faisait de doute pour personne, quatre témoins affirmant, de la façon la plus formelle, les avoir vus frapper : c'étaient M. Maes, M. Florin, Mlle Maes et Mlle Baudry ; parmi eux, quelques-uns les connaissaient de longue date.

Seule, la femme Adèle Carré, âgée de 33 ans, l'amie de Taccoen, — et par suite intéressée à le sauver, — était venue jurer que, à cette heure, les deux prévenus se trouvaient avec elle, dans sa chambre, et que, par suite, ils n'avaient pu être dans la bagarre et frapper. Le Tribunal convaincu que cette femme avait fait un faux témoignage, voulait l'arrêter séance tenante, mais, nous l'avons dit, il se heurta au refus de M. Hirsch, substitut, qui « n'était pas d'avis de requérir contre elle ». Cela se passait vers deux heures, et M. le président fut donc obligé de laisser partir cette femme.

Elle n'est pas restée longtemps en liberté. M. Fournez, procureur de la République, aussitôt averti de l'incident, commit M. Delafé, juge d'instruction ; et tous d'eux, d'un commun accord, télégraphièrent à Roubaix un mandat d'amener, et la femme Carré, à six heures du soir, était aussitôt arrêtée.

Elle a été conduite, mardi matin, à la prison de Lille. M. le juge d'instruction l'a immédiatement interrogée; elle a persisté dans ses déclarations.

C'est Me Parmentier, le défenseur de Ingels et de Taccoen, qu'elle a choisi pour l'assister à l'instruction.

Il est probable que d'ici quelques jours Adèle Carré va donc répondre devant le Tribunal correctionnel du faux témoignage commis à l'audience de lundi.

L'agression contre M. Carlos Selosse. — Alfred Vanlaecke, arrêté pour coups et blessures sur la personne de M. Carlos Selosse, est maintenant à la maison d'arrêt de Lille. M. Delafé, juge d'instruction, est chargé de l'affaire. Me Barbe, avocat, de son côté, est chargé de sa défense.

L'amnistie militaire. — La loi relative à l'amnistie, en faveur des soldats des armées de terre et de mer pour faits *d'insoumission* et de *désertion*, est à la disposition des familles intéressées, au secrétariat de la mairie, bureau militaire, rue Neuve, au 2e étage.

Le classement des chevaux. — La commission de classement des chevaux, juments, mules et mulets, procédera à l'examen de ceux-ci, à Roubaix, du 7 au 14 juin prochain, de 7 à 10 heures du matin et de 2 à 5 heures précises du soir (boulevard Gambetta, en face de l'hippodrome.)

Le canton de Roubaix-Ouest, les deux premiers jours; celui de Roubaix-Est, les 9 et 10 juin ; et le canton Nord, les autres jours.

Les propriétaires qui, depuis leur déclaration, auraient changé, achetés ou vendu de leurs animaux, sont invités d'en informer, sans délai, la mairie (bureau militaire), afin d'éviter une contravention au moment de la visite.

Au Club Hippique de Roubaix. — *Une visite à la piste du Breucq.* — Nous revenons émerveillés de la magnifique installation de la piste du Breucq. Le coup d'œil est admirable !

Les pistes sont en magnifique état, elles sont beaucoup améliorées et certaines modifications ont été apportées.

Les pelouses ont été redressées, tous les obstacles se trouvent sur des lignes droites, ce qui assurera une plus grande régularité dans les parcours des chevaux sauteurs.

Les tribunes sont splendides et parfaitement entretenues.

Le merveilleux cadre du bois est en pleine floraison.

Le tout est resplendissant !

La sympathique et dévoué président qui nous a reçus avec sa courtoisie coutumière, a droit aux plus vifs éloges et nous sommes convaincus qu'il sera récompensé au-delà de ses espérances par la foule qui se rendra au concours, surtout si le temps se prête à faire ressortir le magnifique emplacement de cette société qui s'efforce à donner dans notre région des fêtes hippiques, si goûtées du monde sportif et élégant.

La liste des engagements n'est pas encore close, aussi les adhérents arrivent en très grand nombre, et nous sommes convaincus que jamais concours n'aura obtenu un plus grand et plus légitime succès.

Nous apprenons avec plaisir que le Club nautique *Trois-Etoiles* vient de faire une brillante rentrée en régates en se classant premier en deux juniors et second en quatre juniors aux régates de Corbie du 15 mai.

Ces régates sont les premières de la région et nos vaillants équipiers ont eu à lutter contre les équipes de Boulogne, Amiens et Valenciennes.

Encouragés par ce brillant succès nos deux coureurs juniors J. Doise et A. Marsy flendront haut le pavillon des *Trois-Etoiles* dans les différentes régates qui auront lieu pendant la saison. Ils défendront à Gand, jeudi prochain, les couleurs de leur club contre les meilleures équipes belges. Tous nos vœux les accompagnent.

L'Œuvre de la Bouchée de Pain et du Prêt du Couchage. — Le Comité va se réunir sous peu pour fixer la date du tirage des primes offertes aux souscripteurs de la saison 1897-98 ; la souscription sera close prochainement.

Le Comité prie instamment les porteurs de listes ou de carnets de bien vouloir en activer la rentrée et de les adresser, au trésorier, 21, rue de la Fosse-aux-Chênes.

Que les retardataires se pressent, car, comme les années précédentes, ils sont exposés à ne pouvoir être satisfaits.

UN INCENDIE RUE DE LA POTENNERIE. — Mardi soir, vers neuf heures, le tocsin retentissait à toutes les églises de Roubaix ; un incendie venait de se déclarer rue de la Potennerie, à l'estaminet du Risquons-Tout.

Une voisine, Mme Emile Vein, ayant aperçu de la fumée qui sortait par la toiture, courut prévenir le cabaretier, M. J.-B. Poillou, qui finissait de souper avec sa femme et ses enfants dans une pièce du rez-de-chaussée.

On se rendit compte immédiatement que le feu se propageait dans une chambre.

Les premiers secours furent organisés par les gens de la maison aidés par les voisins.

Peu de temps après les pompiers arrivaient avec le matériel.

A ce moment les flammes commençaient à s'élever au-dessus de l'étage.

Un tuyau fut adapté sur une bouche d'eau et grâce à la promptitude de la manœuvre, les pompiers se rendirent maîtres de l'incendie en quelques minutes.

Aucune pompe n'a dû être mise en batterie, car en moins d'un quart d'heure tout danger avait disparu.

Les dégâts consistant en literies, vêtements, mobilier et immeuble, peuvent être évalués à plusieurs milliers de francs. Le tout est couvert par une assurance. La cause est inconnue.

Les voisins, dans la crainte de voir le feu prendre de plus grandes proportions, avaient sauvé leur mobilier dans d'autres maisons du quartier.

Une foule nombreuse stationnait rue de la Potennerie, en face du bâtiment incendié.

M. Barroyer, commissaire central, et M. Squivée, commissaire d'arrondissement, dirigeaient le service d'ordre.

Les accidents. — Deux accidents sans gravité ont eu lieu dans l'établissement de MM. Hannart frères, rue de l'Espérance. Un apprêteur s'est piqué le médius de la main droite avec une aiguille, en cousant des rubans de toile sur une pièce de tissu.

M. le docteur Deregnaucourt a donné des soins au blessé Joseph Vital, âgé de vingt-quatre ans, demeurant rue des Champs, et lui a prescrit un repos de huit jours.

— Une jeune fille de vingt-deux ans, Jeanne Dhondt, épailleuse, demeurant rue Bernard, a été blessée à la main gauche par son métier en travaillant à des pièces de tissus. Elle a reçu, comme le précédent, les soins de M. le docteur Deregnaucourt.

Un homme renversé par une voiture sur la Grande Place. — Mardi, vers quatre heures de l'après-midi, un vieillard de 74 ans, M. François Devos, cafetier à Heichem (Belgique), a été renversé sur la Grande-Place, par la voiture d'un docteur. Relevé immédiatement par des passants, il fut conduit chez M. Couvreur, pharmacien.

Le docteur qui se trouvait dans la voiture mit aussitôt pied à terre et se rendit à la pharmacie où il donna des soins au blessé. Celui-ci, fort heureusement, ne s'est fait dans sa chute que des contusions sans gravité.

Au moment de servir vos épinards, ajoutez y quelques cuillerées de la délicieuse crème d'Oostcamp, fraîche tous les jours, **rue du Bois, 13**, à Roubaix. (*Ne pas confondre.*)

Une voiture tamponnée par le car à vapeur. — Mardi, vers midi un quart, le tramway à vapeur qui se dirigeait vers la Grande-Place, a tamponné la voiture de M. Grimonprez, négociant en spiritueux, arrêtée en face du domicile de celui-ci dans la rue Neuve.

Le choc fut si violent que l'essieu d'une roue de derrière se brisa net et que trois pipes d'alcool furent projetées du véhicule sur la chaussée sans être avariées heureusement.

Les dégâts sont purement matériels.

De nombreux imitateurs cherchant à établir une confusion entre leurs produits et la véritable *Crème Simon*, exiger le nom de l'inventeur. 44173

Une mort subite. — Un ouvrier apprêteur, César Hubaut, âgé de quarante neuf ans, s'est subitement affaissé, mardi, sur le trottoir de la rue Ball, au moment où il se disposait à rentrer chez lui pour dîner.

Une voisine, Mme Dupire, se porta aussitôt à son secours et, avec l'aide de plusieurs habitants de la rue, César Hubaut, qui ne donnait plus signe de vie, fut transporté chez lui.

Malgré tous les soins qui lui furent prodigués, il fut impossible de le rappeler à la vie.

Un docteur mandé en toute hâte déclara que le malheureux avait succombé à la rupture d'un anévrisme.

Il laisse une veuve et trois enfants.

Une arrestation pour vol. — Des agents de police qui faisaient une patrouille, mardi matin, près de la gare, ont arrêté, en vertu d'un mandat d'amener délivré par le parquet de Lille, un nommé Louis Chantry, âgé de trente-trois ans. Cet individu, inculpé de vol chez Mme Desmet, rue du Grand-Chemin, a été écroué au dépôt central.

Une triste affaire. — La police a procédé, mardi matin, à l'arrestation d'un tisserand, Jules Demeulenaere, âgé de 20 ans, demeurant rue de Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle-d'Or. Cet individu, qui est inculpé d'ivresse manifeste et d'outrage public à la pudeur, a été écroué au dépôt central après avoir subi un interrogatoire de la part de M. Prudhomme, commissaire de police du 4me arrondissement.

Un vol de pigeons. — Vingt pigeons, d'une valeur totale de quarante francs, ont été enlevés dans la nuit de lundi à mardi, du colombier d'une maison du boulevard Gambetta. L'auteur est inconnu.

La laiterie d'Oostcamp vend en ce moment du beurre frais, légèrement salé, en mottes de deux kilogs, au prix de **2 fr. 80**.

— Les clients sont priés, dès à présent, de faire leurs commandes pour les beurres de conserves qui leur seront vendus à des prix exceptionnels. — Conservation garantie.

Croix. — *Une singulière trouvaille.* — Hier matin, un jeune garçon d'une dizaine d'années, Fernand Dhal, a découvert, en jouant sur l'emplacement de l'ancienne briqueterie Six, une très belle montre avec chaîne, cachée sous une grosse pierre blanche. Les circonstances de cette découverte font supposer que cette montre est le produit d'un vol. Elle a été déposée entre les mains du commissaire de police.

— *Recrutement de l'armée, classe 1898.* — Les jeunes gens nés pendant l'année 1878 peuvent se présenter à la mairie pour l'inscription sur les tableaux de recrutement de la commune de Croix.

— *La fête de Jeanne d'Arc.* — A l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc, la musique municipale de Croix, dirigée par M. Henri Gadenne, donnera une audition en l'église Saint-Martin, le dimanche 29 courant, pendant la grand'messe.

— *Convocations.* — Les membres de la Musique municipale de Croix sont informés qu'une répétition générale sera faite, jeudi, de onze heures et demie très précises du matin, en vue du concours hippique de Roubaix qui a lieu dimanche 22 et lundi 23, dans la piste du Breucq. La commission compte absolument sur la présence des musiciens à cette répétition. Tout membre absent sera passible de l'amende prévue par le règlement.

Fiers. — *Un accident au Petit-Wasquehal.* — Mardi matin, un domestique de M. Lepers, brasseur au Breucq, Emile Staelens, après avoir stationné avec un camion chargé de rondelles au hameau du Petit-Wasquehal, se disposait à remonter sur le siège, quand, soudain, il perdit l'équilibre et roula sur la chaussée.

Malheureusement, ses mains avaient rencontré les guides et les chevaux, obéissant à l'impulsion, s'étaient aussitôt mis en marche.

Une des roues du camion fractura la jambe gauche du conducteur. M. Lepers, informé de l'accident, fit reconduire la victime à son domicile où le docteur Delannoy vint lui apporter les soins nécessaires. L'accident n'aura d'autre suite qu'un repos forcé de quinze jours.

— *Une bagarre au Petit-Wasquehal.* — Lundi soir, quatre jeunes gens de Fiers se trouvaient à l'estaminet du « Vieux Petit-Wasquehal », tenu par Sansen, quand entra le boucher de la « Ville de Roubaix », Leplat.

Ce dernier adressa un reproche à l'un des jeunes gens nommé Williams Daniels et aussitôt Paul Daniels, son frère se rua sur lui, et après l'avoir frappé d'un coup de tête en pleine poitrine, le mordit cruellement au pouce.

M. Leplat, auquel la douleur arrachait des cris d'angoisse, aurait sans doute été maltraité davantage sans l'intervention de deux voisins : Augustin Lerouge et Martin, tonnelier.

Le garde Cocheteux réussit, non sans peine, à s'emparer de Paul Daniels et l'enferma à la prison municipale.

Mardi matin, quand les gendarmes vinrent l'en retirer pour procéder à une enquête sur les faits de la veille, ils constatèrent que le prisonnier avait essayé de démolir la prison et qu'il avait dû être aidé du dehors dans sa tentative d'évasion. Peut-être ses compagnons étaient-ils venus à son secours.

La suite de l'enquête pourrait bien amener d'autres arrestations.

Leers. — *Une fête à la Société des anciens combattants de l'armée de terre et de mer.* — La Société des Anciens combattants de l'armée de terre et de mer fêtera dimanche 22 mai, son anniversaire.

Un banquet aura lieu à cette occasion, à deux heures, au siège de la Société, chez M. Florentin Delcourt, sous la présidence de M. Louis Courrier, maire. Les membres protecteurs de la société, ainsi que les notabilités de Leers y ont été conviés. Grâce à la parfaite organisation de cette fête patriotique, tout fait espérer qu'elle réussira à souhait.

— *Le carrousel de l'Ascension.* — Demain jeudi aura lieu le carrousel annuel donné au profit des pauvres. Les prix seront de 30, 25, 20, 15, 10 et 5 fr. pour les cavaliers et de 15, 10 et 5 fr. pour les dames.

Une quête sera faite au profit des pauvres. Le carrousel aura lieu à l'estaminet Edonard Onique, route de Roubaix, et l'inscription se fera à partir à de deux heures.

Le cortège se formera à deux heures chez Declercq-Couque, et le carrousel commencera à quatre heures.

La mise sera de un franc par cavalier qui pourra prendre deux mises.

La distribution des prix se fera chez Isidore Vanderdoor.

La Musique municipale prêtera son concours à la fête et, après le carrousel, un grand bal aura lieu à l'estaminet Henri Onique.

— *Le recensement des chevaux.* — Le mardi 31 mai aura lieu sur la place de l'Eglise, le recensement annuel des chevaux, mulets et mules, susceptibles d'être requisitionnés pour le service de l'armée.

Lannoy. — *La messe de première communion.* — C'est à sept heures qu'aura lieu la messe chantée de première communion, demain jeudi. Une première messe basse aura lieu à six heures.

Hem. — *Les fêtes du carrousel.* — Comme les années précédentes, les deux carrousels donnés au bénéfice des pauvres auront lieu pendant la ducasse, le dimanche 5 et le lundi 6 juin prochain.

Le succès de cette fête est dès maintenant assuré, grâce au dévouement du zélé organisateur, M. Mullez-Dewailly, conseiller d'arrondissement.

Le manège sera mis à la disposition des amateurs, et un carrousel d'essai aura lieu le lundi de la Pentecôte 30 mai et le jeudi 2 juin.

Ascq. — *La session de mai.* — *Une première réunion du Conseil municipal.* — Lundi soir, le Conseil municipal s'est réuni à huit heures, sous la présidence de M. Desquieux, maire, assisté de M. Castelain, adjoint.

Tous les conseillers étaient présents, à l'exception de M. Droulers, excusé.

1° Un emprunt de 5.000 francs est voté en principe pour être affecté au remaniement d'une partie du chemin vicinal n° 2 ;

2° Le Conseil procède à la revision du traitement du receveur municipal, calculé sur la moyenne des recettes des cinq dernières années ;

3° Il donne un avis favorable à la demande du jeune Henri Lernould concernant la dispense pour une période de treize jours ;

4° Lecture est donnée d'une lettre préfectorale informant le maire d'Ascq que la Compagnie du Chemin de fer du Nord, prenant en considération le vœu formulé dans sa dernière séance par le Conseil, a autorisé la délivrance dans les gares de Baisieux et Ascq de billets d'aller et retour pour ces deux localités ;

5° Enfin le Conseil accueille favorablement une demande présentée par M. Ghillain-Crucq concernant l'établissement d'une véranda en mitoyenneté murale contre le presbytère.

La séance est levée à neuf heures.

Communications

« GRANDE-FANFARE ». — Il est donné connaissance aux membres de la « Grande-Fanfare » que la répétition générale qui devait avoir lieu, vendredi prochain, 20 mai, se fera, en raison de la fête de l'Ascension, aujourd'hui mercredi, à huit heures trois quarts précises, au siège de la société.

Prière à MM. les musiciens d'être exacts à l'heure dite pour recevoir les instructions nécessitées par le concert que donne la Société le dimanche suivant, 22 mai, à l'ancien collège, pendant la distribution annuelle des primes de la fondation Alfred Motte-Grimonprez.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale et à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 27620

La « vraie république » et la « fausse république ». — C'est le thème sur lequel, lundi soir, à Marcq-en-Barœul, M. Mesureur a brodé des variations assez ternes d'ailleurs.

La « vraie république » c'est celle qui donne la liberté de penser et d'agir — affirme le leader radical-socialiste. Mais il ajoute immédiatement : Si nous arrivons au pouvoir, gare aux fonctionnaires qui ont marché contre nous.

Et cela, n'est-ce pas la plus odieuse des tyrannies ?

Ils ont une bien étrange conception de la liberté individuelle, les radicaux.

Vous avez le droit de penser comme les radicaux, vous avez le droit d'agir comme eux, mais penser et agir autrement qu'eux, c'est un crime de lèse-majesté.

Voilà à quoi se résume brutalement la théorie développée par M. Mesureur.

A Tourcoing, M. Dron n'a jamais agi autrement. Tel républicain, de convictions sincères, ne pouvait être, aux yeux de M. Dron, qu'un infâme réactionnaire, qu'un affreux clérical, qu'un *blanc* (pour nous servir de son expression), dès l'instant qu'il ne se mettait pas humblement à sa remorque et qu'il manifestait la moindre velléité d'indépendance.

Eh bien non ! cette « vraie » république prêchée par l'un des patrons de M. Dron, n'est pas la vraie ! ce n'est qu'un régime de coterie, d'oppression et d'intimidation !

A Tourcoing, bien des gens qui avaient été inféodés à M. Dron secoueront le joug, car ils ne voudront pas aliéner leur indépendance, la plus sacrée des prérogatives de l'homme libre.

A cette république étroite, de parti, ils préféreront la République largement ouverte à tous, la République de tolérance et et de paix qui est représentée ici par M. Albert Masurel.

Voilà ce qui s'affirmera au scrutin du 22 mai.

En 1893 et en 1898. — Décidément l'*Avenir* voudrait tailler dans les colonnes du *Journal de Roubaix* une bonne réclame pour son candidat, M. Dron, mais il perd son temps et son encre.

Pour tous ceux qui suivent fidèlement les luttes électorales, il apparaît clairement que l'article, incomplet d'ailleurs, dont on semble se faire une arme terrible, avait été écrit à une époque (août 1893) où M. Dron, républicain très avancé sans doute, ne s'était pas encore livré à toutes ces compromissions honteuses qui le mettaient à la merci du parti collectiviste. Il n'avait pas encore capitulé entre les mains des sans-patrie.

Si l'*Avenir* veut être sincère, qu'il reproduise donc les commentaires qu'a faits le *Journal de Roubaix* du honteux marchandage qui a précédé le second tour de scrutin de septembre 1893.

Mais il s'en gardera bien !

Pas de pacte. — C'est ce qu'affirme le *Progrès-Avenir* dans son leader article de hier.

Nous citons :

« Ce qui est vrai, c'est qu'un rapprochement instinctif et spontané s'est fait entre progressistes et socialistes, en présence du danger commun qui les menace.

» Les uns et les autres ont en cette intuition très nette que le péril immédiat, redoutable, car il a aujourd'hui l'appui du gouvernement : c'était le cléricalisme. »

Rapprochons de ceci ce qu'a dit l'*Egalité* :

« L'anticléricalisme a toujours servi de cheval de bataille aux politiciens sans programme, à tous ceux qui n'ont aucune conception économique à faire valoir.

. . . . . .

« Quand on n'a pas autre chose à offrir aux masses, aux ouvriers, c'est qu'on est bien pauvre d'idées ou bien indigne ! »

C'est donc pour combattre un mythe que radicaux et collectivistes se rapprochent.

Mais il nous semble que dans tout ceci on fait facilement litière des intérêts de ces travailleurs à qui on promet toujours des réformes et qu'on s'évertue à berner par des mots.

Les accidents de travail. — En voulant tirer un fil de son métier en marche, un tisserand, Jean-Baptiste Deheule, âgé de 44 ans, demeurant rue de Gand, 247, a eu l'index de la main gauche pris entre l'échasse et la table du métier. M. le docteur Brunet a jugé nécessaire l'amputation de la première phalange. Le blessé subira une incapacité de travail de quinze jours.

— Un homme de peine, Alphonse Tack, âgé de 35 ans, demeurant à Reckem (Belgique), a eu le petit doigt écrasé par un bac à couler de la chaux. M. le docteur Deregnaux a donné ses soins au blessé, la guérison demandera huit jours.

— Un conducteur de batteur nommé Gustave Verreck, âgé de 20 ans, demeurant à Lauwe (Belgique), a eu la main droite prise par le volant d'un batteur et s'est fait des plaies contuses à l'index et au pouce de la main droite. M. le docteur Brunet a pansé les blessures et prescrit un repos de quinze jours.

A la frontière. — La gendarmerie a remis aux autorités belges, Mélanie Devos, femme Vanhoutte, inculpée de banqueroute frauduleuse et son fils Arthur, âgé de 33 ans, pour complicité, tous deux réclamés par le parquet de Bruges, et Jean-Joseph Cols, âgé de 19 ans, inculpé d'abus de confiance, réclamé par le parquet d'Anvers.

— Un convoi de douze expulsés ayant subi différentes condamnations pour vols, vagabondage, etc., a été conduit à la frontière hier après-midi.

Linselles. — *Mariage.* — Mardi matin a été célébré, en l'église de Linselles, le mariage de Mlle Jeanne Heunion, fille de M. Jean Heunion, filateur à Linselles, avec M. Gustave Durieux, filateur à Seclin.

La Musique municipale prêtait son concours à la cérémonie.

Nous présentons aux jeunes époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

— *Commencement d'incendie.* — Mardi, vers dix heures et demie, un incendie s'est déclaré dans la cheminée d'un fournil chez M. Carette, au Bois Blanc, à Linselles. Le feu s'est communiqué à une remise dans laquelle se trouvait une certaine quantité de bois à brûler ainsi qu'une semeuse. Les pompiers arrivés en toute hâte sont parvenus à préserver la ferme : les dégâts sont évalués à 600 francs pour le bâtiment et 300 francs pour le matériel. Le bâtiment est assuré à la Compagnie de l'*Aigle*.

Roncq. — *A propos de l'accident de voiture de lundi soir.* — L'état de M. Vermeulen, la victime de l'accident de voiture de lundi, s'est beaucoup amélioré. On croit que l'amputation de la jambe ne sera pas nécessaire comme on l'aurait cru tout d'abord.

Bondues. — *Un vol d'effets d'habillement.* — Mardi matin, on inconnu s'est introduit dans la cour de la ferme de M. Honoré, cultivateur, au Mont de Boudues, et a enlevé des effets d'habillement.

Une voisine qui avait aperçu le voleur s'est empressée de le signaler, mais les fils de M. Honoré, qui se mirent à sa poursuite, ne purent pas l'atteindre.

Marcq en Barœul. — *Réunion de commission.* — La commission des finances se réunira vendredi matin, à neuf heures, pour procéder à la préparation du budget.

Une jeune fille de Marcq-en-Barœul victime d'un horrible accident. — Un terrible accident s'est produit, mardi soir, sur le territoire de Marcq-en-Barœul.

Une jeune fille de vingt-deux ans, Julienne Delrop, fille de la garde-barrière, préposée à la surveillance du passage de bifurcation de la Verte-rue, a été prise en charpe, et horriblement broyée, à neuf heures et demie, par le train 2250, venant de Calais, se dirigeant vers Bruxelles.

Cette jeune fille, qui ne connaissait pas les heures de passage des trains, était allée pour aider sa mère fermer les barrières au moment du train de marchandises 70 73.

Elle traversait la voie, mais ne vit point, sans doute, venir l'express de Calais; elle fut tamponnée, renversée, et le convoi lui passa sur le corps.

On ne put que relever des débris informes du cadavre. A la gare de Lille on retrouva encore, à la locomotive, des lambeaux de chair et la machine était toute souillée de sang.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
depuis **3** fr. le cent. — IMPRIMERIE ALFRED REBOUX
AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

Lille

L'affaire de la rue Colbert, à Lille. — La bagarre qui s'est produite le lendemain du 1er Mai, rue Colbert, à Lille, et au cours de laquelle une bande de collectivistes avaient assailli l'agent Achte et blessé le lieutenant Ritcourc, accouru pour le défendre, aura samedi prochain son dénouement en police correctionnelle, où les prévenus, au nombre de quinze, auront à répondre de leurs méfaits.

Concerts & Spectacles

Cirque Vinella. — Aujourd'hui mercredi, 18 mai 1898, avant-dernière représentation offerte aux dames. Une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas ; deux dames ensemble ne paieront qu'une place. A cette représentation, les « Hacker and Lester », la société du Club Fin de Siècle et tous les principaux artistes paraîtront à cette brillante soirée. Jeudi 19 mai, deux grandes représentations, matinée à trois heures ; les enfants ne paieront que 25 centimes.

La soir, à huit heures et demie, grande soirée d'adieux.

« Fanfare du Point Central. » — Cette société fera demain, jour de l'Ascension, une sortie en ville. A sa rentrée au local, vers 6 heures 1/2, elle offrira aux familles de ses membres actifs et honoraires une audition musicale, qui sera suivie du tirage de la tombola organisée en vue du renouvellement d'une partie de son équipement. Nous publierons la liste des numéros gagnants.

Tourcoing. — *Ouverture des concerts d'été.* — La Musique municipale exécutera sur le kiosque de la place Thiers, le jeudi 19 mai 1898, à cinq heures du soir, les morceaux suivants :

1° Marche du régiment Préobajensky, Herloff ; 2. Zaïre de Nelin, fantaisie, Rossini ; 3, La Polonaise, polka pour deux pistons, solistes : MM. Mager et Desseaux, J. Pillevestre ; 4. Les Tetaphiers, fantaisie, Litolff ; 5. Moment d'amour, valse, XXe ; 6. Military Jest, ouverture, Waterson, — Des chaises seront mises à la disposition du public.

PETITE CORRESPONDANCE

S. D. 89. — Voici le texte de l'article 913 du Code civil, qui vous concerne. — « Les libéralités, soit par actes entre vifs, soit par testament, ne pourront excéder la moitié des biens du disposant, s'il ne laisse, à son décès, qu'un enfant légitime ; le tiers, s'il laisse deux enfants ; le quart, s'il en laisse trois ou un plus grand nombre.

J. F. — La cérémonie aura lieu, le 20 juin; la journée du mardi 21 sera réservée aux visites des familles des pères et frères de la communauté.

A. B. — La saisie, qui est de dix pour cent, ne peut s'opérer qu'après jugement.

Un vieil patriote. — Ce ministère a été renversé sur la question de l'impôt sur le revenu.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 17 mai 1898.* — Présidence de M. MARTIN, vice-président. — AFFAIRES DIVERSES. — Arthur Prouvost, voit d'une baladeuse et des radis qu'elle contenait, 3 mois et 1 jour de prison. — Marie Pyson, infraction à un arrêté d'expulsion, 1 mois de prison.

Trois gamins de 13 et 15 ans, Jean-Baptiste Lorthois, de Wattrelos, Louis et François Prévost, de Tourcoing, poursuivis pour fraude, sont mis en liberté provisoire, le parquet n'ayant pas eu le temps de citer leurs parents. L'affaire reviendra lundi prochain.

Chronique Electorale

TOURCOING

Une importante réunion de M